



# FEDERATION FRANCAISE de PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT  
CIRCULAIRE DE SECURITE N° 51

Jean COUPE

N/Réf. : JC/nv/4227

DATE : 4 septembre 1992

OBJET : Rupture de harnais

MATERIEL CONCERNÉ : Equipement INVADER

TEXTE :

Un accident mortel consécutif à une rupture de harnais, lors du choc à l'ouverture, s'est produit en Allemagne.

Le matériel incriminé était un sac harnais INVADER fabriqué par la société PARA-SERVICE d'Afrique du Sud.

Les services aéronautiques allemands ont interdit l'emploi de ce type d'équipement jusqu'à expertise du matériel en cours.

En conséquence, quelle que soit la nationalité de l'utilisateur, les équipements type INVADER, fabriqués par PARA-SERVICE d'Afrique du Sud, ne doivent plus être utilisés sur nos plates-formes de sauts.

En fonction des résultats de l'expertise, conduite en Allemagne, une note rectificative sera éventuellement diffusée si besoin est.

DECISION FEDERALE : Respect de cette interdiction.

DATE D'APPLICATION : Dès réception de la présente circulaire.

DIFFUSION :

Président FFP

DTN

MJS

CEV

Directeurs Techniques

Réparateurs de parachutes

Membres du CTP

Mr. Y. Chaloin

Paramag - Les Hommes Volants